



Barème des Honoraires des Notaires

Par **Racary Patricia**, le **14/01/2017** à **03:36**

Un notaire a-t-il le droit de demander plus que le rapport d'une succession quand, en plus, il n'a pas préservé les intérêts de sa cliente en refusant d'effectuer un inventaire ?

Dans ce cas : 350€ d'avance + 650 de clôture, avec 3 entretiens, pour une part de succession s'élevant à 750€.

Par **Visiteur**, le **14/01/2017** à **10:36**

Quand on s'adresse aux gens, à fortiori des bénévoles, il est bien de leur dire "bonjour" et "merci".

Que comportait cette succession pour une si faible valeur ?

S'il vous avait prévenu, vous auriez pu refuser la succession.